

Date de dépôt : 14/11/2024

Demandeur(s) : LIONEL ACAT

Pour : Une division de terrain en vue de construire

Nombre de lots à bâtir :

- Lot A destiné à la construction (300 m²)

- Lot B déjà bâti

Adresse des travaux : allée de Menez Kador - 29160 Crozon

ARRÊTÉ

Portant retrait d'une déclaration préalable au nom de la commune de Crozon

Le maire de Crozon

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Brest (SCOT) approuvé le 19 décembre 2018 modifié le 22 octobre 2019 et mis en révision le 30 avril 2019 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de plan local de l'habitat (PLUi-H) approuvé le 17 février 2020 modifié et mis en compatibilité le 16 mai 2022 et notamment les dispositions afférentes à la zone UHc ;

Vu la décision de non opposition DP 29042 24 00284 en date du 14/12/2024 ;

Vu la demande de retrait déposée le 12/02/2025 par le bénéficiaire de la décision de non opposition ;

ARRÊTE

Article unique :

La décision de non opposition susvisée est **RETIRÉE**.



Le maire de Crozon François-Xavier DEFLOU

L'Adjoint délégué

17 FEV. 2025

La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L 2131-2 du code général des collectivités territoriales

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Si vous entendez contester la présente décision vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent : Tribunal Administratif de Rennes, 3 Contour de la Motte, 35044 RENNES CEDEX, d'un recours contentieux dans les **DEUX MOIS** à partir de sa notification.

Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou, lorsque la décision est délivrée au nom de l'Etat, saisir d'un recours hiérarchique le ministre chargé de l'urbanisme. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.

ACCUSÉ DE RÉCÉPTION ÉLECTRONIQUE

DÉCLARATION PRÉALABLE - LOTISSEMENT ET AUTRES DIVISIONS
FONCIÈRES

Imprimé le 14/2/2025 9:35

Commune : Crozon

Dossier

N°DOSSIER	TYPE	PAR	REPRÉSENTÉ(E) PAR
DP 29042 24 00284	DPLT	ACAT LIONEL	ACAT LIONEL

Contenu

Accusé de réception électronique de votre demande d'annulation de demande (dossier DP 29042 24 00284).

Madame, Monsieur, Nous vous informons de la réception de votre demande numérique numéro 6888 du 12/02/2025 concernant le dossier DI 29042 24 00284 sur la commune de Crozon. Le présent accusé de réception (que nous vous invitons à conserver) atteste de la réception de votre saisine par l'administration compétente. Cela ne préjuge pas de la complétude ou de la recevabilité de la demande. Pour tout renseignement concernant votre dossier, vous pouvez contacter le service compétent par téléphone au 02.98.27.21.64 ou par messagerie électronique à . Si l'instruction de votre dossier nécessite des informations complémentaires, le service instructeur compétent vous contactera et vous indiquera la liste et le délai imparti pour les fournir. Ne répondez pas directement à ce message, celui-ci vous est envoyé automatiquement et aucun traitement ne pourrait être effectué sur un éventuel retour. Cordialement, Le service instructeur de Crozon,

Dépot

DÉPOSÉ LE

14/11/2024 15:0

Le présent récépissé de dépôt (que nous vous invitons à conserver) atteste de la réception de votre déclaration. Pour tout renseignement concernant votre dossier, vous pouvez contacter le service compétent.